



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/03/13

Reçu en Préfecture le : 26/03/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 25 mars 2013
D-2013/179

Aujourd'hui 25 mars 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Alain MOGA, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Paola PLANTIER

Maintenance du robot de sauvegarde Scalar 12000. Avenant au marché M110258. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La sauvegarde et la sécurisation de l'ensemble des données produites et collectées par la Ville font partie intégrante des missions de la Direction Générale de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information (DGINSI).

Chaque jour, le volume des données sauvegardées est d'environ 5 Tera octets, ainsi que 36 Tera octets par semaine (sauvegarde totale)

Dans le cadre de cette démarche, la Ville a lancé un appel d'offres en 2007. La Société Quantum a été retenue afin de fournir à la Ville l'infrastructure matérielle nécessaire à la sauvegarde de l'ensemble des données informatiques situées sur les serveurs de la Ville, à savoir un robot de sauvegarde SCALAR 12000, et d'en assurer la maintenance.

A ce jour, et compte tenu des droits exclusifs détenus par la Société Quantum sur l'infrastructure de sauvegarde précitée, la gestion et la réalisation des opérations de maintenance lui ont été confiées dans le cadre d'un nouveau contrat notifié le 8 juin 2011.

Au cours des derniers mois, l'essor des services proposés par la Ville et leur dématérialisation, ont fait augmenter considérablement le volume des données concernées.

En conséquence, il apparaît nécessaire de procéder à des modifications sur la dite infrastructure de sauvegarde avec la mise en œuvre de nouveaux lecteurs (lecteurs LTO5) plus performants permettant de stocker davantage de données sur les cassettes, d'en diminuer le nombre et assurant une meilleure optimisation de notre fenêtre de sauvegarde. De plus, la partie contrôleur a été adaptée sur la base d'une scalar 6000.

Ces évolutions prévues dans le cadre du marché actuel engendrent néanmoins une augmentation du coût de la maintenance de l'ordre de 2,7 %.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché qui vous est présenté en application de l'article 20 du code des marchés pblics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 article 6156.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 mars 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE